

Licenciement economique, mise en invalidite cat 2 et pole emploi

Par karine2111, le 23/06/2015 à 13:35

bonjour

je suis en arret depuis 2 ans pour depression. en février la boite pour laquelle je travaillais a fermé suite à une liquidation. pour le moment je n'ai pas pu m'inscrire au pole emploi car je suis toujours en arret maladie et indemnisé par la secu.

Si je passe en invalidité catégorie 2, puis je m'inscrire au pole emploi et puis je cumuler ma pension avec les are du pole emploi ou pretendre aux are déduit de la pension? ou devrais je me contenter de la pension seulement, ce qui serait catastrophique financierement? merci pour vos reponses

Par P.M., le 23/06/2015 à 15:54

Bonjour,

Tant que vous êtes en arrêt-maladie, c'est la Sécurité Sociale qui vous indemnise... Je vous propose ce dossier...

Par ailleurs:

[citation]Pension d'invalidité

Si vous percevez une pension d'invalidité de 2e ou 3e catégorie, vous pouvez cumuler le montant de votre allocation de chômage avec cette pension à une condition : les salaires perçus au titre de ce contrat ont été cumulés avec la pension. À défaut, le montant intégral de la pension est déduit du montant de votre allocation de chômage.[/citation]

Ce texte est extrait de ce document...

J'ajoute l'Instruction n°2012-53 du 12 mars 2012 - Modalités de cumul d'une pension d'invalidité avec les allocations d'assurance chômage...

Par karine2111, le 23/06/2015 à 16:09

merci beaucoup pour cette reponse rapide. si j'ai tout compris, si on me met en invalidité 2eme catégorie, il me sera difficile de m'inscrire au pole emploi et donc de prétendre a des are vu que je n'ai pas cumuler pension invalidité et revenu de mon ancienne activité.

Par P.M., le 23/06/2015 à 16:37

Pas du tout, ce n'est pas ce que disent les différents dossiers mais que le calcul de l'indemnisation chômage est différent si les salaires ont été versés en même temps que la pension d'invalidité ou pas...